GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

HABITER LA FRANCE DE DEMAIN :

RELANCER LA CONSTRUCTION DURABLE DE LOGEMENTS DANS LES TERRITOIRES

PRÉAMBULE

Les chiffres de la construction (permis de construire, mises en vente et commercialisation) témoignent d'un ralentissement structurel de la production de logements neufs : 384 000 logements ont été autorisés au cours des 12 derniers mois contre 457 000 en février 2020. Toute la chaîne de la construction, de l'autorisation jusqu'à la mise en vente, est en repli.

Ce constat est d'autant plus préoccupant que le ralentissement de la construction neuve est plus fort dans les zones tendues, où le besoin en offre nouvelle est le plus important

Sans un rebond rapide, ce ralentissement aura des effets durables sur l'offre de logement disponible pour nos concitoyens, avec un effet d'éviction des plus modestes vers des territoires où les marchés de l'immobilier et de la location sont plus accessibles.

La crise sanitaire qui frappe durement notre pays a fortement impacté la production de logements neufs. Les périodes de confinement et l'allongement des élections municipales ont conduit à un ralentissement net de la délivrance des permis de construire.

Le principal enjeu réside désormais dans la reprise et l'accélération des permis de construire délivrés par les collectivités, dans les zones tendues. Le Gouvernement entend donc soutenir fortement la relance de la construction de logements neufs, là où elle est nécessaire, rapidement grâce aux investissements sans précédent du plan France relance, durablement par l'identification et la levée des freins du point de vue des collectivités.

Enfin, la crise sanitaire a aussi profondément bouleversé notre rapport au logement, à la ville, entraînant un questionnement de nos modèles d'aménagement et de construction. Il s'agit d'améliorer notre cadre de vie et de répondre aux impératifs de la transition écologique : lutte contre l'artificialisation des sols, performance énergétique des bâtiments, réponse aux aspirations des Français en matière de qualité et de confort.

Pour cela, le Gouvernement s'engage dans un programme d'innovation pour accélérer l'émergence d'une véritable culture française en matière de construction de la ville durable.

SOMMAIRE

Éditorial 4

France Relance : près d'un milliard d'euros
pour accompagner les projets de construction durable. 5

Installation d'une commission pour lever les freins
à la construction neuve de logements dans les territoires 11

675 M€ mobilisés dans la stratégie nationale d'innovation
au bénéfice de « solutions pour la ville durable
et les bâtiments innovants » 15

Annexe : La stratégie nationale au service de solutions
pour la ville durable et les bâtiments innovants en détail. 20

Édito |
Premier ministre

La crise sanitaire et le premier confinement ont réduit le nombre de projets de logements en construction. Le rebond que nous observons depuis plusieurs mois est encore très modeste et largement insuffisant dans les territoires où les marchés de l'immobilier et de la location sont les plus chers. Pour éviter que cela ne conduise à l'éviction des plus pauvres en dehors des villes et des métropoles, nous mettons tout en œuvre pour contrer ce ralentissement.

Le Gouvernement agit concrètement, en prolongeant le prêt à taux zéro et le dispositif Pinel et en mobilisant France Relance pour soutenir financièrement les collectivités territoriales qui délivrent des permis de construire sobres en foncier.

Cette relance passe aussi par le renforcement de l'attractivité des centres-villes via le programme « action cœur de ville », une revitalisation des zones d'habitat périphérique, ainsi que par la reconversion des friches qui constituent un gisement important de terrains mobilisables pour du logement. Le succès du fonds friches, doté de 300 M€ dans le plan France Relance, en témoigne. Nous annonçons aujourd'hui un abondement complémentaire de 330 M€. C'est une manière de concilier nos besoins en logements et notre impératif de lutte contre l'artificialisation des sols.

Le défi de la relance de la construction neuve passe aussi par une vision renouvelée de l'aménagement et de la ville, pour définir, ensemble, la façon dont nous souhaitons « Habiter la France demain », pour faire coïncider les aspirations des habitants, la vision de leurs représentants et notre ambition collective sur le plan environnemental. Au moment où la crise que nous traversons a remis plus que jamais sur le devant de la scène la question de la qualité du logement et du cadre de vie, il est important de concilier ville dense et ville désirable.

Cet effort de relance doit être collectif et mobiliser tous les acteurs. C'est pourquoi j'ai décidé de réunir une commission composée d'élus locaux et de parlementaires, de professionnels du secteur du logement et de personnalités qualifiées, présidée par François Rebsamen, afin de s'assurer que nous allons mobiliser toutes les solutions pour relancer durablement la construction de logements là où les besoins sont importants.

Les actions que porte le Gouvernement visent à accélérer les transitions tout en répondant aux importants besoins de logements, en bref, à construire une ville accueillante et où il fait bon vivre. C'est dans cet esprit que nous mobilisant d'importants moyens, avec près un milliard d'euros pour construire la ville de demain avec les collectivités territoriales.

Jean CASTEX
Premier ministre

Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement

« La démarche « Habiter la France de demain » que j'ai lancée en février dernier, vise à partager une vision de l'aménagement et de la fabrication de la ville. L'innovation est l'une des clés pour y parvenir. Grâce au 4e Programme d'investissement d'avenir (PIA4), d'importants moyens sont mobilisés pour faire émerger des projets innovants. Il s'agira d'expérimenter, à l'échelle d'îlots et de quartiers, pour accélérer la transition vers des villes sobres, inclusives, résilientes et productives. »

France Relance : près d'un milliard d'euros pour accompagner les projets de construction durable

LE GOUVERNEMENT DOUBLE LE FONDS FRICHES POUR ACCÉLÉRER LES PROJETS DE RECONVERSION

Qu'est-ce que le fonds friches ?

*La reconversion des friches contribue à la trajectoire du « **zéro artificialisation nette** » fixée par le Gouvernement, inscrite dans le projet de loi Climat et Résilience qui sera prochainement débattue au Sénat.*

*Cependant, la réutilisation de friches, qu'elles soient de logements, commerciales, ferroviaires, portuaires ou routières, industrielles, militaires ou minières, s'accompagne souvent d'un surcoût, notamment en cas de pollution, qui rend plus difficile l'équilibre économique de ces opérations, en particulier en secteur détendu. Pour ces opérations hors marché, **un soutien public est souvent indispensable.***

Le soutien économique du fonds friches est complémentaire des dispositifs que l'État déploie avec ses opérateurs, en particulier les établissements publics fonciers, ou à travers des projets partenariaux d'aménagement et des opérations de revitalisation territoriale.

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les friches représentent un important gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent contribuer à la trajectoire du « zéro artificialisation nette » (ZAN) fixée par le Gouvernement. Là se trouve une partie de la réponse aux besoins de logement en y développant des projets de construction neuve.

L'effort exceptionnel apporté par le plan de relance doit permettre d'intervenir sur ces friches. Une première enveloppe de 300 M€ a été consacrée au traitement des friches :

- 1 M€ pour développer les outils cartographiques permettant de repérer les friches en vue de leur reconversion ;
- 40 M€ consacrés à la reconversion des friches issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers dans le cadre d'un appel à projets national lancé par l'ADEME ;
- 259 M€ consacrés à la reconversion de tous types de friches (urbaines, commerciales, portuaires, aéroportuaires, ferroviaires ou routières, industrielles…), pour des projets d'aménagement et de construction.

Ce fonds s'adresse aux projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques. Pour répondre aux impératifs de la relance économique, les projets accompagnés doivent être prêts à démarrer au plus tard fin 2022.

État d'avancement

La mise en œuvre du fonds friches a donné lieu à un appel à projet national coordonné par l'ADEME (40 M€) pour le recyclage des friches industrielles et minières polluées, et des appels à projets régionaux pilotés par les Préfets de Région en faveur du « recyclage foncier » (259 M€) qui se sont clôturés le 19 mars dernier.

Au total, ce sont 1119 dossiers de candidature qui ont été déposés pour un total de subventions demandées de 1,57 Md€, auxquels s'ajoutent les 60 M€ d'aides sollicités sur le fonds piloté par l'ADEME.

Ces projets déposés dans le cadre des AAP régionaux pourraient permettre de générer 37 000 logements sociaux et 64 000 logements libres sur des secteurs en friche, ainsi que près de 5 600 000 m² de surface économique.

Au total, les Préfets de Région ont sélectionné plus de 600 dossiers répondant aux critères du fonds et aux priorités des territoires, pour un total de subventions de plus de 500 M€. Ces projets représentent un potentiel de recyclage de 55 000 hectares de friches, de création de plus de 4 millions de m² de logements, et de plus de 2 millions de m² d'activités économiques.

Devant l'importance du besoin, le Gouvernement a décidé d'accélérer l'engagement des crédits du fonds en mobilisant dès 2021 l'intégralité de l'enveloppe de 259 M€, initialement prévue pour 2 ans.

Les Préfets de Région se sont ainsi vu notifier des enveloppes supplémentaires le 7 mai 2021 et finalisent actuellement la liste des dossiers financés dans cette première vague. **La liste complète sera rendue publique d'ici la fin du mois de mai.**

Le financement de certains projets emblématiques a déjà été confirmé (reconversion de la friche de La Lainière à Wattrelos et Roubaix (59), reconversion de la friche SOCLOVA à Angers (49), reconversion de l'ancien hôpital de Gonesse (95)…).

330 Millions d'euros supplémentaires pour le fonds friches.

Le Premier Ministre a annoncé le 17 mai 2021 la mobilisation d'une enveloppe complémentaire de 330 Millions d'euros pour la reconversion des friches. L'enveloppe initiale est donc plus que doublée.

Compte tenu des besoins remontés par les appels à projets, ces crédits supplémentaires du Plan de relance permettront de financer davantage de projets, parmi ceux déjà identifiés, et d'initier de nouveaux appels à candidatures. Leurs modalités seront dévoilées cet été.

Reconversion de la friche industrielle Leroy/Henkel à Saint-Fargeau-Ponthierry (77) - 3 millions d'euros au titre du fonds friches

Dans le parc naturel du Gâtinais, à proximité de la gare RER et à 8 minutes du centre-ville, le site est exceptionnel tant par sa localisation, que par les éléments patrimoniaux hérités de son histoire industrielle. Cet espace de 13 hectares en bord de Seine est en friche depuis 30 ans, et partiellement démoli. Il a accueilli une ancienne usine de détergent Henkel ainsi qu'une ancienne manufacture de papiers-peints « Leroy » installée en 1912, qui a marqué l'histoire de la ville, en contribuant à sa construction et son développement. L'usine ferme en 1982. L'usine pharmaceutique Cooper s'est installée peu après l'usine Leroy en 1922. Depuis 2007, l'EPFIF a acquis 75 % de ce site très complexe (Henkel et Leroy Est) et a engagé les premières démolitions. En 2019, une convention a été signée entre les collectivités, l'EPFIF et un consortium d'opérateurs mené par le bailleur social I3F, associant Kauffman&Broad, Dematheiu-Bard et Pichet. Ces opérateurs ont engagé l'ensemble des études pré-opérationnelles et réglementaires (dossier loi sur l'eau, étude d'impact, ABF…) sur la partie Est du site.

La SPL Melun Val de Seine mandatée par l'agglomération, et la SEM « Aménagement 77 » mandaté par la ville, sont chargés de compléter les études de reconversion totale du site.

La SPL Melun Val de Seine a été désigné comme opérateur via *une concession.*

800 logements seront construits dont 25% de logements sociaux avec également une école, 16 000 m² d'activités productives, 700 m² de bureaux, des équipements publics et culturels ainsi que des commerces de proximité…). Pour les logements, la mixité des gabarits et des typologies permettra de réaliser une opération dense sans rogner sur la qualité du cadre de vie. Le bâti à forte valeur patrimoniale sera conservé et requalifié. Pour les nouvelles constructions, le réemploi des matériaux issus des démolitions sera recherché tout comme le recours à des matériaux biosourcés et des filières courtes. Des études sont réalisées pour la création d'un réseau de chaleur biomasse/gaz et la pose 15 000m² de panneaux photovoltaïques L'opération permettra de désartificialiser la voirie entre le site et la Seine au profit de sa piétonisation. Des liaisons vertes seront également assurées jusqu'au centre-ville et au RER.

Le site laissera donc une large part à la nature tout en assurant la mixité fonctionnelle des lieux. Le projet est donc une bonne illustration de la ville dense, durable et désirable qui permet de lutter contre l'artificialisation des sols tout en garantissant un cadre de vie de qualité avec la présence de l'ensemble des fonctions urbaines sur un périmètre réduit.

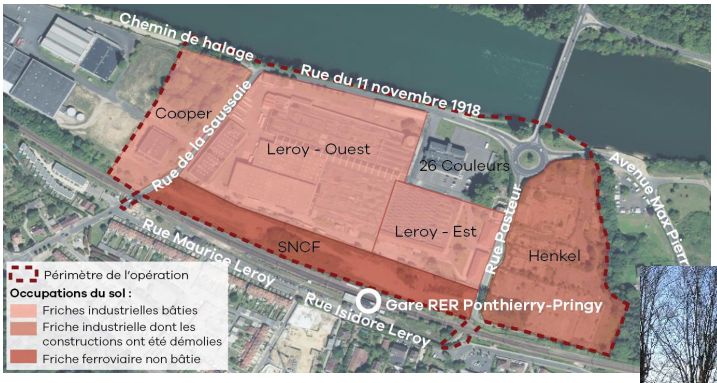

Friche Henkel/Leroy vue de la Seine.

L'AIDE À LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE : UN SOUTIEN POUR FINANCER LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS DES MAIRES QUI AUTORISENT DES PROJETS DE LOGEMENTS DENSES

Qu'est-ce que l'aide à la relance de la construction durable ?

L'aide à la relance de la construction durable est l'un des outils mis à la disposition des communes pour leur permettre de relancer la construction de logements, tout en limitant l'artificialisation des sols. Elle apporte un soutien financier pour construire les équipements collectifs (écoles ou parcs par exemple) rendus nécessaires avec l'accueil de nouveaux habitants. Ce dispositif **automatique** prévoit le versement d'une aide calculée sur la base des permis de construire délivrés, de 100 € pour tout m² de logement construit au-delà d'un seuil de densité, pour les programmes d'au moins deux logements. Le seuil de densité est déterminé pour chaque commune en fonction des constructions existantes.

Elle répond à un triple objectif : répondre au besoin de logements tout en limitant la consommation d'espace en cohérence avec l'engagement de « zéro artificialisation nette » porté par le gouvernement, promouvoir un modèle de construction dense adapté à chaque territoire et contribuer à la relance économique du secteur du BTP.

L'aide est ouverte sur une enveloppe de 350 M€ pour les permis délivrés depuis le 1er septembre 2020. Elle est bonifiée pour des opérations de transformation de bureaux en logement et pour les communes engagées dans une Opération de revitalisation du territoire (ORT) ou dans un Projet partenarial d'aménagement (PPA).

Un pacte pour la relance de la construction durable

Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition écologique en charge du Logement, François BAROIN président de l'Assemblée des Maires de France, Johanna ROLLAND, présidente de France Urbaine, et Sébastien MARTIN, président de l'Assemblée des communautés de France ont signé le 9 novembre 2020, avec les principales associations représentatives des acteurs de la construction et du logement social, un pacte national pour la relance de la construction durable.

Ce pacte matérialise l'engagement collectif pour la relance de la construction de logements, durement frappée, à l'image d'autres secteurs économiques, par la crise sanitaire que traverse notre pays.

Le pacte porte sur deux grands axes d'engagement : simplifier et accélérer les procédures d'urbanisme pour limiter la baisse des mises en chantier en 2021 et accompagner l'émergence de projets durables de construction, en promouvant la sobriété foncière, la qualité des logements et du cadre de vie. Il encourage une déclinaison locale pour fédérer les acteurs concernés par sa mise en œuvre.

A ce titre, une instruction aux Préfets accompagne la signature du Pacte, afin qu'ils en organisent la déclinaison locale, sous la forme d'instances locales de coordination sur les projets ou de processus partenariaux d'accélération des autorisations d'urbanisme.

- **État d'avancement**

De septembre 2020 à février 2021, **688 communes** ont délivré des permis de construire répondant aux critères de l'aide, pour un montant de subventions de près de **65 Millions d'euros.** 70 % de ce montant concerne des communs en zones tendues. Les permis de construire éligibles correspondent à la création de plus de **30 000 logements.**

Un **simulateur** de l'aide à la relance de la construction durable a été mis en ligne pour permettre aux communes, comme aux professionnels, d'estimer très facilement l'aide déclenchée par un projet de construction de logements.

- **Un bonus de 50% pour les opérations de transformation de bureaux en logement.**

L'essor significatif du télétravail incite à changer d'échelle dans les actions de transformation de bureaux en logement. Ces opérations représentent en effet une opportunité de créer du logement, dans les zones urbaines, sans artificialiser les sols et en limitant l'impact carbone des opérations.

La ministre en charge du Logement a réuni des professionnels de l'immobilier le 8 février 2021 pour faire un bilan des actions menées, notamment dans le cadre de la loi ELAN pour accélérer la transformation en logements des bureaux vacants. Cet échange a été l'occasion d'un bilan des surfaces de logements issus de la transformation de bureaux depuis 2018.

Ainsi, en France métropolitaine, 417 000 m^2 de logements issus de la transformation de bureaux ont fait l'objet d'une demande de permis de construire, dont 110 000 m^2 dans l'agglomération parisienne (26 %) et 190 000 m^2 dans les autres grandes agglomérations (46%). 85 000 m^2 de logements ont été engagés par les signataires de la charte (sources DGALN sur la base des données SIT@DEL).

Ces chiffres traduisent le fait que ces opérations sont encore trop peu nombreuses, malgré l'intérêt qu'elles suscitent chez les élus et les professionnels.

Afin de mieux accompagner les maires qui autorisent ces opérations particulièrement vertueuses, l'aide à la relance de la construction durable sera bonifiée de 50% (soit 150€/m^2 au-dessus du seuil de densité) pour un permis de construire de transformation de bureaux en logements.

Un effort inédit pour la construction de logements sociaux

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire et le report des élections municipales, l'année 2020 s'est soldée par une réduction de 17 % du nombre de logements locatifs sociaux agréés en métropole par rapport à 2019, soit 80 % de l'objectif fixé (soit 87 500 logements financés pour un objectif de 110 000).

Alors même que plus de 2 millions de nos concitoyens demeurent en attente d'accéder à un logement social, que les ménages modestes et classes moyennes rencontrent des difficultés pour accéder à la propriété, et que le secteur de la construction nécessite d'être soutenu, l'État, le mouvement HLM, la Banque des Territoires et Action Logement ont convenu d'unir leurs forces en faveur d'une relance ambitieuse de la production de logements sociaux et de l'accession sociale à la propriété.

Emmanuelle Wargon, ministre déléguée au Logement, a signé le 19 mars 2021, avec les principaux acteurs du logement social, un protocole d'engagement pour relever le défi de produire 250 000 logement sociaux sur 2 ans, en 2021 et 2022, *dont 90 000 logements très abordables* ***(logements financés en prêt locatif aidé d'intégration – PLAI).***

Des moyens exceptionnels sont mobilisés par l'État, Action Logement et la Caisse des dépôts sur la période 2021-2022. ***Cela passe par une mobilisation accrue du Fonds national des aides à la pierre à hauteur de plus d'1 Milliards d'euros,*** *mais également par :*

Une hausse de ***920 M€ des financements du secteur par Action Logement,*** *dans le cadre de l'avenant à la convention quinquennale signé 15 février dernier ;*

La distribution de ***200 M€ de titres participatifs supplémentaires de la Caisse des dépôts,*** *portant le total à 1 Md€, pour renforcer les fonds propres des organismes.*

Installation d'une commission pour lever les freins à la construction neuve de logements dans les territoires

CONSTAT

Le ralentissement des permis de construire observé en 2020 et qui se poursuit, ne semble pas trouver son explication uniquement dans les difficultés liées à la crise Covid. En témoignent les chiffres des permis de construire des premiers mois de l'année 2021 : au cours des trois derniers mois, les logements autorisés sont en lente progression, tout en restant à un niveau inférieur (- 2 % en mars) à la moyenne des douze mois précédant le premier confinement. Cette croissance lente résulte d'évolutions très contrastées entre les logements individuels qui progressent rapidement et ont atteint un niveau élevé (+ 13 % en mars par rapport à leur moyenne des douze mois précédant la crise sanitaire) et les logements collectifs qui ne progressent plus depuis décembre et restent à un niveau très inférieur (- 2 %) à leur moyenne d'avant-crise.

En cohérence avec la progression des logements individuels, les autorisations en zones non tendues (B2 et C) progressent et les autorisations diminuent en zones Abis et A (- 8% par rapport à la moyenne des douze mois précédant le premier confinement). **Ainsi, ce sont bien les logements collectifs en zones tendues qui semblent connaître une crise structurelle, alors même qu'ils sont indispensables pour répondre aux besoins.**

Les projets de construction de logements neufs, en particulier de logements collectifs, sont de moins en moins bien acceptés par les riverains, ou les élus. Les projets autorisés présentent souvent une constructibilité inférieure à celle autorisée par les PLU, et certains maires envisagent l'ajournement de tout projet de construction.

Cette situation nécessite de dresser un diagnostic objectif des freins à la construction neuve, du point de vue des collectivités afin de prendre les mesures idoines pour les lever.

UNE COMMISSION POUR OBJECTIVER LES FREINS À LA CONSTRUCTION ET FORMULER DES PROPOSITIONS POUR LES LEVER.

En sus des mesures précitées du plan de relance qui soutiennent la mobilisation du foncier et aident les collectivités qui permettent le développement des projets de logements, le Gouvernement a ***également*** pris plusieurs initiatives visant à soutenir la demande. Il a prolongé jusqu'à fin 2024 et fin 2022 respectivement le dispositif fiscal Pinel et le prêt à taux zéro (PTZ).

Un consensus se dégage cependant aujourd'hui sur le fait que le principal sujet réside non pas dans le manque de projets ni la demande des Français en matière de logements, mais bien dans les freins à la délivrance des permis de construire.

Aussi, afin de mobiliser l'ensemble des énergies et parties prenantes sur ce sujet prioritaire pour nos concitoyens et le dynamisme de notre pays, le Premier Ministre a décidé de réunir une commission composée d'élus, de professionnels et de personnalités qualifiées, présidée par François REBSAMEN, Maire de Dijon, Président de Dijon Métropole, avec pour premier objectif d'étudier et d'objectiver les freins à la construction de logements du point de vue des collectivités.

La commission proposera sur cette base des mesures, pouvant aller de l'incitation à l'obligation, à même de lever les freins constatés, et ainsi soutenir la relance de la construction.

Au-delà de la délivrance des permis de construire, la commission interrogera le droit de l'urbanisme et les dispositifs concourant à la libération du foncier de manière à mieux tenir compte des contraintes économiques et opérationnelles des porteurs de projets.

Les analyses et recommandations tiendront compte des besoins en logement en priorisant les territoires où la demande est la plus forte.

Cette réflexion sera également conduite en intégrant la problématique de lutte contre l'artificialisation des sols et de sobriété foncière, qui ne saurait être opposée à l'enjeu prioritaire de construction de logements, a fortiori dans les zones tendues.

Calendrier

- **Mai 2021 :** Installation de la commission par le Premier Ministre ;
- **Juillet 2021 :** Rapport d'étape – diagnostic des freins du point de vue des collectivités et premières recommandations ;
- **Septembre 2021 :** Remise des conclusions au Premier Ministre.

Habiter la France de demain » : partager une vision et innover pour la construction et la ville durables.

Une démarche globale pour repenser et partager notre modèle d'aménagement durable.

De nombreuses démarches ont été engagées pour encourager les territoires dans une logique vertueuse, valoriser les projets exemplaires ou diffuser la connaissance.

Les principes sur lesquels s'appuie la construction de la ville durable sont sujets à controverse pour certains d'entre eux jusqu'à conduire à une contestation toujours plus fréquente des projets, notamment de logements, porteurs de risques politiques pour les élus qui les mettent en œuvre. La densité, par exemple, est perçue par certains Français comme une notion « repoussoir », alors même qu'elle participe d'un modèle vertueux et contribue à la qualité du cadre de vie quand elle est bien pensée. L'opposition est fréquente entre qualité de vie et densité, entre aspirations à plus d'espace et lutte contre l'artificialisation des sols, entre accès aux services et habitat individuel. La réconciliation est pourtant possible et souhaitable pour démontrer qu'écologie et attentes sociétales peuvent être simultanément satisfaites.

Dans ce contexte, il est nécessaire de faire évoluer les perceptions et les représentations des Français mais aussi de questionner nos modèles d'aménagement et de construction pour parvenir à rendre désirable la ville durable. C'est l'objet de la démarche « Habiter la France de demain » initiée par le Ministère en charge du logement. *Elle s'intéresse à notre modèle à toutes les échelles (du logement au territoire) et dans tous les types de territoires. Elle repose sur quatre axes :*

Conception

Un référentiel de la qualité d'usage du logement :

La Ministre chargée du logement a confié à Laurent GIROMETTI, directeur général d'Epamarne et à l'architecte François LECLERCQ, la mission de co-piloter une task force rassemblant maîtres d'ouvrage publics et privés, maîtres d'œuvre, certificateurs et administration, pour proposer d'ici l'été, un référentiel renouvelé du logement de qualité.

Première brique de la démarche « Habiter la France de demain », ce travail, à l'aune des enseignements des périodes de confinement, doit permettre de faire évoluer nos pratiques, d'inverser la tendance au logement toujours plus petit, tout en tenant compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Ses conclusions seront dévoilées en septembre 2021.

Une nouvelle réglementation énergétique RE2020

La règlementation environnementale 2020 (RE2020) constituera à compter du 1er janvier 2022 la nouvelle norme pour la construction de bâtiments plus efficaces énergétiquement, plus confortables en été et limitant leurs émissions de gaz à effet de serre tout au long de leur cycle de vie, de la construction à la démolition.

Fruit d'un retour d'expérience de bâtiments très performants et d'une concertation intense entre les différents acteurs de la construction, cette nouvelle règlementation permettra de privilégier l'utilisation d'énergie décarbonnée, de matériaux bas-carbone et biosourcés, et en définitive des bâtiments neufs en pointe dans la transition écologique.

Valorisation

A la demande de la Ministre chargée du logement, 100 « démonstrateurs » de la ville de demain ont été identifiés par France Ville durable pour donner à voir des exemples terminés et réussis qui concilient qualité et durabilité, des modèles à la fois durables et désirables. Ces projets exemplaires seront dévoilés à l'occasion de la journée « Villes durables en action » organisée par France ville durable le 19 mai 2021 à Dunkerque.

Aspiration

Une consultation citoyenne sera lancée d'ici la fin du mois de mai. Elle visera principalement à confronter les aspirations des Français en matière d'habitat et de cadre de vie, aux fondamentaux de la ville durable, tels que définis par les experts. Elle s'appuiera notamment sur le manifeste établi par France ville durable à la demande de la Ministre du Logement. Par le biais d'ateliers, il s'agira de surmonter les dissensus pour aboutir à une vision partagée de l'aménagement et de la construction.

Innovation

Une stratégie du Programme d'Investissement d'Avenir 4 est dédiée à l'innovation urbaine et à la construction durable, notamment pour faire émerger de nouveaux démonstrateurs (Cf infra).

675 M€ mobilisés dans la stratégie nationale d'innovation au bénéfice de « solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants »

3 axes d'actions :

1. ACCÉLÉRER LA TRANSITION DES VILLES PAR UNE NÉCESSAIRE APPROCHE INTÉGRÉE
2. AGIR SUR LE BÂTI POUR LA SOBRIÉTÉ
3. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

6,5 Md€ dont près de 700 M€ de PIA4 pour financer l'innovation

Les objectifs clés

- ⇨ **Accélérer l'émergence d'une véritable culture en matière de construction de la ville durable**, en accompagnant les territoires pionniers qui souhaitent expérimenter des outils et méthodes de conception innovantes et efficaces, dans une approche intégrée d'un modèle de ville durable et résiliente. Les acquis de ces expérimentations doivent pouvoir être répliquées dans d'autres territoires.
- ⇨ **Faire émerger et structurer une communauté d'experts (experts scientifiques, collectivités et habitants, acteurs socio-économiques) dans les territoires.**
- ⇨ **Positionner la France comme un modèle exportable en matière de ville durable** en valorisant son savoir-faire *via* nos démonstrateurs et en structurant une communauté capable de promouvoir l'expertise française à l'étranger.
- ⇨ **Soutenir le recours à la construction sobre, en démontrant l'efficacité énergétique et économique des nouveaux matériaux et procédés de construction.**
- ⇨ **Accompagner le développement des filières de construction de la ville durable,** en adaptant la formation initiale des jeunes et continue des professionnels aux métiers émergents.

Les partis pris de la stratégie

- ⇨ **La ville durable est une ville sobre, résiliente, inclusive et productive**. Chaque projet financé devra permettre d'agir à minima sur l'un de ces 4 piliers.
- ⇨ **Co-construire et mettre en œuvre cette stratégie avec les acteurs du secteu**r. En consultant largement durant l'élaboration de la stratégie et en les associantdans la phase de mise en oeuvre des mesures.
- ⇨ **Concentrer les mesures sur un nombre limité de secteurs afin de maximiser l'impact des interventions :** actions concentrées sur les thématiques suivantes : solutions innovantes permettant d'aider à la massification de la rénovation énergétique, usage du numérique dans la gestion des villes et des bâtiments, recours aux matériaux biosourcés et en circuit court et soutien à l'émergence de solutions constructives sobres et innovantes.
- ⇨ **Renforcer les liens et les synergies entre les acteurs de la ville durable** en rassemblant les communautés d'experts, les acteurs dans les territoires autours de projets communs (projets urbains, projets de recherche, etc.).
- ⇨ **Proposer des mesures ayant un impact rapide dans le quotidien des populations et acteurs du secteur et accompagner la préparation de la réplicabilité des innovations financées.**

Contexte

Le développement urbain durable est un sujet majeur en France comme à l'échelle mondiale. La lutte contre le changement climatique impose une réduction des émissions de gaz à effet de serre et des stratégies d'adaptation reposant sur un meilleur équilibre entre ressources disponibles (eau, biodiversité, sol) et consommation.

79%

de la population française vit dans des espaces urbains

23%

des émissions de gaz à effet de serre en France proviennent du bâti

45%

de l'énergie consommée de la France vient du bâti

Les espaces urbains, doivent relever ces défis et se réinventer autour de nouveaux modèles de développement durable.

Les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone (réduction de 49 % de la consommation énergétique à l'horizon 2030 par rapport à 2010), les engagements traduits dans le cadre de la loi climat et résilience (réduction de 50 % du rythme de l'artificialisation des sols d'ici une décennie) traduisent la volonté de placer la France en position de leader en la matière.

Dans ce contexte, le rôle de l'État est de fédérer et d'animer les réseaux d'acteurs, d'accompagner les projets innovants de territoires, de créer un écosystème favorable à l'émergence de nouvelles solutions en réponse aux défis qui s'imposent. Pour favoriser la résilience, la sobriété et l'inclusion sociale à l'échelle de nos territoires il nous faut reconstruire sur les villes existantes, en créant ou valorisant des espaces de nature et d'échanges, des fonctions et des services de proximité.

Cela se traduit concrètement par le développement de nouveaux modes de conception, de réalisation et d'usages de la ville qui visent à principalement à reconstruire sur l'existant.

L'objectif d'une ville neutre en carbone à l'horizon 2050 doit être atteint et **cela ne sera envisageable qu'avec une action massive sur le bâti ainsi que sur l'écosystème des acteurs en charge de la rénovation, la conception et la construction de nos villes.**

La feuille de route pour répondre à ces défis est articulée autour de trois axes présentés ci-après.

Chantier de la résidence HOYA à Issy-les-Moulineaux

Ce chantier est situé à proximité de la future gare du Grand Paris Express d'Issy. L'opération fait partie du projet de rénovation du quartier Léon Blum.

Il s'agit d'un programme Bois et Bas Carbone. Il s'inscrit dans les critères les plus élevés de la future RE 2020.

Cette copropriété de taille réduite comprend 39 logements allant du studio aux 5 pièces avec un commerce en rez-de-chaussée de 140 m². Les espaces extérieurs sont généreux et diversifiés avec des balcons, des terrasses et des jardins privatifs ce qui correspond bien aux attentes de Français post Covid.

12 MESURES ORGANISÉES EN 3 AXES

AXE 1

ACCÉLÉRER LA TRANSITION DES VILLES PAR UNE NÉCÉSSAIRE APPROCHE INTÉGRÉE

1. **Structurer une communauté de recherche** : appui des chercheurs aux collectivités, aide à la décision (outils numériques et intelligence artificielles), à travers un programme prioritaire de recherche.
2. **Accélérer le développement des d**émonstrateurs de la ville durable : avec un AMI doté de 300 M€ et ouvert dès le 21 mai 2021
3. **Développer les compétences** et l**es métiers de demain,** au service des trois axes de la stratégie et en concertation avec les professionnels, les filières et les collectivités
4. **Mettre en place des plateformes numériques territoriales intégrées,** pour des services plus efficients
5. **Mettre en réseau les professionnels :** actions de communication, diffusion des bonnes pratiques

AXE 2

AGIR SUR LE BÂTI POUR LA SOBRIÉTÉ

6. **Soutenir l'émergence d'offres innovantes,** facteur de déclenchement de travaux à haute performance environnementale ;
7. **Favoriser le déploiement des matériaux biosourcés, géosourcés produits et transformés sur le territoire national,** notamment pour le bois (circuits courts)
8. **Accélérer la massification de la rénovation énergétique grâce à des outils intégrés d'aide à la décision pour les propriétaires** (simulateurs, accès au financement, etc.)

AXE 3

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

9. **Soutenir la maturation et des projets de R&D collaboratifs, pour accélérer l'émergence de nouvelles technologies et d'une filière française d'excellence** (rénovation, biosourcé, **réemploi, numérique, pompes à chaleur, etc.)**
10. **Financer des solutions innovantes pour favoriser l'industrialisation des nouveaux procédés et méthodes**
11. **Structurer et accompagner les filières des matériaux biosourcés**, en lien avec les collectivités locales : conseil, soutien au développement des filières, mise en réseau etc.
12. **Soutenir le pré-déploiement et le déploiement :** soutenir les entreprises dans leurs investissements (recours aux matériaux mixtes, nouvelles chaînes de fabrication, etc.)

Accélérer l'accompagnement des territoires : ouverture de l'appel « Démonstrateurs de la Ville Durable », doté de 300 M€

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable » vise la création d'un réseau national de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de transition écologique et de développement durable des espaces urbains français.

Un démonstrateur urbain est un projet intégré, transformant, doté d'un haut niveau d'ambition sociale et environnementale qui met en œuvre des solutions innovantes (techniques, technologiques, process) :

- *Porté par une collectivité et un consortium regroupant l'ensemble des acteurs concernés: industriels, associations, chercheurs, académiques etc...*
- *Dans le cadre d'une opération de transformation à l'échelle d'un ilot, groupe d'îlot ou quartier inscrite dans une opération d'aménagement.*
- *Et d'une stratégie de réplication (à construire pendant la phase d'incubation)*

Lorsque cela sera nécessaire, une incubation de 24 à 36 mois maximum pourra être soutenue financièrement et techniquement par l'État.

Ce réseau national sera constitué progressivement par un AMI organisé en plusieurs vagues de sélection. Ce programme mobilisera jusqu'à 10 millions d'euros du PIA 4 par démonstrateur, incubation comprise :

- *En accompagnant les acteurs et les écosystèmes afin qu'ils soient en mesure d'appréhender pleinement les interactions et complexités à l'œuvre et de les intégrer à la définition et réalisation de leurs projets (pour faire face à la disparité des moyens disponibles dans chacun des territoires, les projets sélectionnés bénéficieront un dispositif d'incubation adapté leur permettant de finaliser, voire de faire évoluer leur projet, avec l'appui d'un soutien financier, une mise en réseau et un accompagnement de l'État);*
- *En soutenant l'émergence d'outils et méthodes innovants, notamment numériques, permettant une mutation durable du secteur.*
- *En favorisant l'émergence d'innovations et d'acteurs économiques capables de créer de la valeur en France et à l'international, la ville constituant pour les innovations urbaines un terrain d'expérimentation et un marché potentiel considérables*

Ce programme sera opéré pour le compte de l'État par la Banque des Territoires et l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain pour les projets situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt sera mis en ligne par la Banque des Territoires le 21 mai 2021. *Les réponses sont attendues pour le 10 septembre 2021 concernant la première vague et le 5 novembre 2021 pour la deuxième, une troisième vague est prévue au cours du premier semestre 2022.*

ANNEXE :

La stratégie nationale d'innovation « solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants » en détail

Méthode

La présente stratégie d'accélération s'inscrit dans une volonté politique du Gouvernement de refonder le développement urbain autour des ***quatre défis que sont la sobriété, la résilience, l'inclusion et la production urbaine.*** *Cette transformation structurelle prend appui sur le projet de loi Climat-Résilience qui entend renforcer le positionnement de la France sur la trajectoire de la lutte contre le changement climatique.*

La stratégie d'accélération a élaborée dans le cadre d'une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés et notamment :

- *la consultation en ligne menée dans le cadre du projet « place de l'innovation urbaine » pilotée par le Pôle de compétitivité CAP DIGITAL menée entre décembre 2020 et février 2021 ;*
- *des travaux menés dans le cadre de réunions d'échanges et d'ateliers dans les groupes de travail interministeriels constitués en vue de contribuer à l'élaboration de cette stratégie (GT Démonstrateurs, GT numérique, GT matériaux biosourcés et géosourcés, GT aide à la massificaiton de la rénovaiton énergétique). Ceux-ci ayant permis de consulté une centaine d'acteurs.*
- *des travaux menés par le ministère de la transition écologique sous l'égide de la ministère en charge de la ville, visant à refonder le pacte social de la ville durable notamment lors des journées de concertation « Habiter la France de demain » qui ont permis de réunir plus de 500 participants ;*
- *de travaux menés par la Direction Générale des Entreprises dans le cadre de* ***l'étude « PIPAME », en lien avec le Comité Stratégique de Filière (CSF) « infrastructures numériques » et de son projet de« smart territoires » qui vise à construire*** *une vision commune de la ville intelligente rassemblant l'ensemble des acteurs de l'écosystème, composé des industriels de la filière et des infrastructures numériques et des associations de collectivité. Cette étude a recueilli plus d'une centaine de contributions.*
- *une consultation des partenaires de l'association* ***France Ville Durable*** *réunissant en son sein l'ensemble des acteurs concernés par le sujet : un collège collectivités locales, un collège État regroupant des services de l'état tel que le CSTB, Business France, des académiquesun collège entreprises, un collège expert (réunissant des instituts de recherche, associations de protection de l'environnement, cabinets de conseil, bureaux d'études, le conseil supérieur du notariat, les agences d'urbanisme….) ;*
- les collectivités locales (plus de 150 collectivités consultées directement et les associations d'élus.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la réflexion a pris en compte la nécessité d'identifier des mesures pouvant contribuer à la relance de l'économie dès 2021.

AXE 1 : ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DES VILLES PAR UNE NÉCÉSSAIRE APPROCHE INTÉGRÉE

Les villes ont à faire face, à court et moyen termes, à des enjeux majeurs, devenus prioritaires pour leurs habitants et au cœur des politiques publiques. C'est en s'appuyant sur les évolutions techniques et technologiques, sur le numérique notamment, que des réponses rapides pourront être proposées. Cependant, la conception de la ville durable est systémique par essence : le progrès en la matière ne peut se mesurer aux seules avancées technologiques, il repose aussi sur la capacité pour les acteurs du secteur à inventer, proposer et combiner des solutions répondant à des enjeux interdépendants (environnementaux, économiques, sociaux). L'implication des habitants dans ces transformations est un élément clé de succès des réponses qui y seront apportées.

De nombreux projets urbains réalisés par le passé ont reposé sur des approches cloisonnées et mobilisé des acteurs insuffisamment préparés, outillés et accompagnés, ce qui explique des résultats en-deçà des objectifs fixés au niveau national en matière de lutte contre le changement climatique et décalés au regard des besoins des populations. Dorénavant, la « production urbaine » doit être couplée avec des mesures en faveur de l'éducation, du développement économique, de l'inclusion sociale et de la protection de l'environnement. **Il est aujourd'hui nécessaire de mobiliser ensemble nos experts (collectivités locales, chercheurs, urbanistes, économistes, sociologues, industriels, associations et populations) et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour (ré)inventer la ville et proposer de nouvelles voies permettant de reconstruire la ville sur la ville.**

Logement et performance énergétique |

LA TOUR ELITHIS DANUBE À STRASBOURG, PREMIÈRE TOUR DE LOGEMENTS À ÉNERGIE POSITIVE EN FRANCE

Depuis 2015, le Programme d'investissements d'avenir accompagne ce projet territorial. Le bâtiment, qui comprend 63 logements et 800 m² de bureaux, le tout sur plus de 5 000 m² de surface de plancher, présente des performances environnementales largement supérieures aux normes actuelles. Du haut de ses 50 mètres, la Tour Elithis produit davantage d'énergie qu'elle n'en consomme. Elle génère de l'énergie renouvelable grâce aux panneaux photovoltaïques installés sur le toit et les façades. La performance thermique du bâtiment permet de dépasser de 65 % le label BEPOS EFFINERGIE. La tour est également raccordée au réseau de chaleur desservant la ZAC, lequel est alimenté par une chaudière biomasse couvrant plus de 70 % des besoins.

Les choix de conception du bâtiment permettent en effet une forte réduction des consommations. Au moyen d'une application numérique (ALADHUN©), les locataires peuvent mieux gérer leurs consommations énergétiques, et ainsi les réduire. Par ailleurs, leur facture énergétique est allégée grâce à la production d'énergies renouvelables d'origine photovoltaïque en toiture et façades.

Un projet urbain financé à hauteur de 5,5 M€ par l'État à travers le Programme d'investissement d'avenir.

Seule une approche intégrée et adaptée à l'échelle des sujets traités permet d'appréhender la complexité de ces enjeux (le recyclage des friches urbaines, la construction sobre en carbone, le logement de qualité, la mixité sociale, la mobilité décarbonée, la production et la consommation d'énergie, les nouveaux services urbains soutenus par le numérique, l'économie locale).

Cela ne signifie pas que l'ensemble de ces sujets seront traités concomitamment, mais cela implique que chaque intervention s'inscrive dans une réflexion systémique préexistante et qui envisage les enjeux de viabilité financière aussi bien que les conséquences économiques, sociales, culturelles, environnementales ou spatiales des projets.

Dans cette perspective, il est nécessaire d**'aborder ces défis de manière intégrée :**

- En accompagnant les acteurs et les écosystèmes afin qu'ils soient en mesure d'appréhender pleinement les interactions et complexités à l'œuvre et de les intégrer à la définition et réalisation de leurs projets ;
- En soutenant l'émergence d'outils et méthodes innovants, notamment numériques, permettant une mutation durable du secteur ;
- En favorisant l'émergence d'innovations et d'acteurs économiques capables de créer de la valeur en France et à l'international, la ville constituant pour les innovations urbaines un terrain d'expérimentation et un marché potentiel considérables.

Le premier axe de la stratégie nationale se décline en mesures qui visent à accompagner le développement d'outils et méthodes nouveaux, favorisant une approche intégrée dans la transformation des espaces urbains.

Mesure n°1 : Programme prioritaire de recherche dédié à la ville durable et aux bâtiments innovants | 40 M€ de financement public

Objectifs de la mesure : Développement et structuration d'une communauté de chercheurs à l'échelle nationale en matière de ville durable.

Ce programme vise particulièrement :

- Une meilleure connaissance des usages et activités urbaines au sein d'une entité collaborative et pluridisciplinaire intégrant les principaux acteurs sur le territoire national, pour apporter des solutions adaptées aux citoyens et spécifiques aux collectivités.
- La préparation d'outils de modélisation, de simulation et de gouvernance essentiellement à l'usage des collectivités. Ces outils permettront de mieux comprendre le fonctionnement de la ville et seront des appuis à l'aide à la décision ; ils contribueront en outre à construire des services utiles aux citoyens.
- L'étude des questions de santé en contexte urbain : caractérisation de la santé dans les territoires urbains et ses évolutions, évaluation des risques pour la santé en considérant l'ensemble des risques, gestion de l'offre de soin, étude des solutions opérationnelles.
- L'accompagnement des collectivités dans leur processus de transformation, en particulier *via* des activités de recherche – action ciblées autour d'enjeux ciblés
- L'intégration des travaux menés sur la ville durable dans une perspective internationale et européenne en particulier, en collaborant avec des centres d'excellence étrangers de recherche-innovation, en assurant une veille des solutions appliquées à l'étranger, et en valorisant le savoir français appliqué à la ville durable.

Neutralité carbone et qualité de l'air |
DUNKERQUE, L'ÉNERGIE CRÉATIVE

Depuis 2017, le Programme d'investissements d'avenir accompagne ce projet territorial. Face à la concurrence accrue de grands ports internationaux et en constatant sa dépendance aux énergies carbonées, le territoire Flandre Dunkerque accélère sa transformation pour répondre aux enjeux des transitions économiques, énergétiques, écologiques et sociales. « Territoires d'Innovation » lui permet d'inventer l'écosystème industrialo-portuaire du XXIe siècle en conjuguant compétitivité, préservation de l'environnement et qualité de vie de ses habitants. « Dunkerque, l'énergie créative » construit une symbiose territoriale qui incarne la transition énergétique et une nouvelle génération d'écologie industrielle, qui préserve l'environnement et la qualité de l'air.

Le budget prévisionnel du projet atteint 288 M€, dont 9,9 M€ de subvention et 27,6 M€ d'investissements potentiels de l'État, dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir.

Mesure n°2 : Les démonstrateurs de la ville durable | 305 M€ de financement public

Objectifs de la mesure : Création d'un réseau national de démonstrateurs urbains, illustrant la diversité des enjeux de transition des espaces urbains français : métropole, péri-urbain, ville moyenne, petite ville, quartier prioritaires de la ville, outremer. Développement d'outils et méthodes innovants permettant la conception et la gestion de projets de transformation urbain.

Les projets retenus auront pour objectif de **contribuer à la transformation d'un territoire, en mobilisant ensemble les experts (collectivités locales, chercheurs, urbanistes, économistes, sociologues, industriels, associations et populations), en mettant en œuvre un ensemble d'expérimentations et d'innovations dans une approche multisectorielle et intégrée.**

Lorsque cela sera nécessaire, une incubation de 24 à 36 mois maximum pourra être soutenue financièrement et techniquement par l'État.

L'appel à candidatures sera publié le 21 mai 2021 sur le site de la Banque des territoires.

Urbanisme et inclusion |
LA ROCHELLE TERRITOIRE ZÉRO CARBONE

Depuis 2017, le Programme d'investissements d'avenir accompagne ce projet territorial. Le littoral contribue largement à l'attractivité touristique du territoire de la Rochelle et à son dynamisme économique, et parallèlement génère des risques et contraintes spécifiques : une tension foncière importante, des difficultés en matière de mobilité et des risques climatiques de plus en plus importants. La Communauté d'agglomération de la Rochelle souhaite devenir le 1er territoire urbain littoral français « zéro carbone » ce qui implique de changer durablement et en profondeur la manière de vivre et de fonctionner des habitants citoyens, des acteurs privés et publics du territoire.

Le budget prévisionnel du projet atteint 82 M€, dont 7,7 M€ de subvention par l'État et 17,2 M€ de potentiels investissements par l'État dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir.

Mesure n°3 : Développer les compétences et les métiers de demain | 70 M€ de financement public

Objectifs de la mesure : Former massivement les acteurs d'aujourd'hui et de demain (professionnels de la construction, maîtres d'ouvrage privés et publics, etc.), à l'usage des outils, méthodes, matériaux innovants. Cette mesure est transersale aux trois axes de la stratégie.

Cette mesure vise notamment :

- L'évolution des formations et sensibilisations, ciblées sur les enjeux de développement durable, le numérique appliqué à la ville durable, la rénovation sobre et l'usage des produits biosourcés (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre jusqu'aux niveaux techniques) pour le bâtiment.
- La création de cursus universitaires hybrides, de nouveaux cursus et de réseaux de formation de type « ITN » ;
- L'adaptation de cursus existants en intégrant des modules de formation à l'apport du numérique, aux enjeux de développement durable, notamment de sobriété énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'extension de l'offre de formation continue, de reconversion et de séminaires de sensibilisation, à destination des élus et agents territoriaux ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de terrain.

Mesure n°4 : Territoires numériques durables | 30 M€ de financement public

Objectifs de la mesure : Mettre en œuvre des projets de territoires numériques durables.

Les expériences de villes dites « smart » montrent que des efforts doivent être poursuivis, en s'enrichissant de ces premières expériences, en promouvant le développement durable, et en s'adaptant à la diversité des contextes locaux. La mesure doit également participer à la structuration de la filière.

Grâce au lancement d'un appel à projets dédié, à l'échelle de territoires de différentes typologies, il s'agit de mettre en place des solutions conçues autour du partage de la donnée (stratégie, gouvernance, moyens opérationnels) offrant des services répondant aux besoins des habitants et des acteurs de l'écosystème, tout en structurant ce dernier au bénéfice du développement économique local.

L'appel à projets « Territoires numériques durables » devrait être publié à l'automne 2021**.**

Urbanisme et inclusion |
HANDICAP INNOVATION TERRITOIRE À LORIENT

Depuis 2017, le Programme d'investissements d'avenir accompagne ce projet territorial. Le projet Handicap Innovation Territoire (HIT) a pour ambition de structurer le territoire inclusif de référence en Europe de mettre en place des parcours de vie personnalisés et un haut niveau de participation sociale, base du « Handicapowerment ». Son effet transformant se matérialisera sur tout le parcours de vie des personnes en situation de handicap (établissements de soins et médico-sociaux, domicile, cité et parcours professionnels), en incluant les aidants et professionnels. Le projet HIT aboutira à la structuration d'un écosystème économique aujourd'hui émergent, en accueillant à termes plus de 30 entreprises innovantes dans le domaine du handicap sur le territoire. Cette transformation en territoire inclusif est un atout pour le développement de Lorient Agglomération et ses partenaires.

Le budget prévisionnel du projet atteint 61 M€, dont 6,9 M€ de subvention et 22,4 M€ de d'investissements potentiels de l'État dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir.

Mesure n°5 : Mobiliser l'expertise de tous les professionnels (collectivités, entreprises, chercheurs et experts, citoyens) par la diffusion et le partage d'expériences, d'outils, de méthodes et de réalisations *via* le réseau France Ville Durable

L'association France Ville Durable, forte de son réseau d'acteurs privés et publics, organisé en 4 collèges (État, collectivités, entreprises et experts), contribue à la stratégie grâce aux apports et retours d'expériences de ses membres et peut accompagner à la mise en œuvre de la stratégie :

- En valorisant auprès de son réseau et dans le cadre de ses activités avec les territoires les actions innovantes financées par le PIA 4 et qui répondent aux 4 défis de la ville durable ;
- En contribuant à l'animation de la communauté des lauréats des démonstrateurs et à leur promotion sur le Portail France Ville Durable et dans le cadre de ses activités ;
- En collaborant aux travaux du programme prioritaire de recherche, en apportant l'expertise issue de ses groupes de travail et en mobilisant son propre réseau d'experts scientifiques ;
- Sur le volet international, en jouant un rôle plus spécifique concernant les démonstrateurs, dans une logique de diffusion et promotion de la culture et du savoir-faire français public et privé en matière d'aménagement durable.

AXE 2 : AGIR SUR LE BÂTI POUR LA SOBRIÉTÉ EN ÉNERGIES ET EN RESSOURCES

Avec 23 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire national et une consommation énergétique de 46 % de la consommation nationale, les bâtiments résidentiels et tertiaires sont une priorité dans l'action du gouvernement[1] en matière de réduction de ces émissions. C'est pourquoi des objectifs ambitieux ont été fixés par le gouvernement pour ce secteur :

- Pour la construction neuve : mise en place de la règlementation thermique (RT 2012) et déploiement de la règlementation énergétique (RE 2020) ;
- Pour le bâti ancien : rénovation du parc immobilier existant, de telle sorte qu'il atteigne la neutralité carbone d'ici 2050, par la réduction de la consommation d'énergie et sa décarbonation ;
- Pour le parc tertiaire : réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Pour s'inscrire dans cette trajectoire de sobriété, il sera nécessaire de passer par le déploiement et la massification de solutions viables aux plans technique et économique, qui seront à la fois en mesure de garantir un haut niveau de performance énergétique et environnemental et de s'inscrire dans les contraintes économiques du secteur du bâtiment.

Des actions massives ont d'ores et déjà été mises en place par l'État pour soutenir ces objectifs dont :

- Les aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction des revenus des ménages et du gain écologique des travaux ;
- le recours aux bois dans la construction afin de massifier le stockage de carbone et préserver les ressources naturelles ;
- le plan BIM, les jumeaux numériques, afin de permettre le déploiement d'outils numériques permettant une plus grande efficacité.

Les consultations menées ces derniers mois ont révélé la persistance de certains freins et verrous rendant difficile l'atteinte de ces ambitions :

- Pour ce qui concerne la rénovation : méconnaissance du sujet de la rénovation par les usagers, diversité du parc immobilier français rendant l'industrialisation des procédés complexe, diversité des clients finaux (propriétaires individuels, bailleurs, institutionnels), absence de solutions de financement innovantes et attractives pour les particuliers et copropriétés privées, absence de standards.
- Pour les matériaux biosourcés et le réemploi : besoin d'accélérer les procédures de validation des concepts innovants, d'améliorer l'industrialisation des procédés constructifs, d'acculturer la maîtrise d'œuvre et de former les professionnels à la mise en œuvre des matériaux moins conventionnels.

En agissant sur des opérations d'aménagement, sur les filières économiques, sur la formation professionnelle et la recherche, la stratégie d'accélération propose un panel des mesures spécifiques et innovantes permettant de lever ces freins. L'objectif est ainsi d'accélérer la rénovation énergétique, le recours aux matériaux biosourcés voire géosourcés et le recyclage de matériaux dans la construction neuve et la rénovation énergétique, et ce notamment par un plus grand recours aux outils numériques.

Les mesures mises en œuvre ont pour objectif de permettre à ces nouveaux marchés d'atteindre une masse critique à un horizon de 2 à 5 ans :

1 - Selon l'INSEE, la France compte, au 1er janvier 2020, 37 millions de logements et 999 millions de m² de bâtiments tertiaires.

- la diffusion d'innovation et leur acceptation par les maîtres d'ouvrages (campagnes de communication, programmes spécifiques de formations, test d'outils juridiques et financiers innovants) favorisent l'attractivité ;
- les aides guichet (plan France relance), challenges de recherche partenariale, transferts de technologie structurant la demande.

Mesure n°6 : Soutenir l'émergence d'offres innovantes, facteur de déclenchement de travaux à haute performance environnementale | 30M€ de financement public

Objectifs de la mesure : Soutenir l'émergence de solutions innovantes permettant de favoriser la massification et l'industrialisation du réemploi des matériaux ou d'accompagner la décision d'engager des travaux de rénovation à forte performance énergétique.

La possibilité d'accompagner des innovations proposant des solutions curatives de protection des habitations face aux risques de gonflement des sols (sinistralité, explosion des dépenses curatives) sera également instruite.

Cette mesure devra faire l'objet d'une phase de co construction avec les acteurs concernés (entreprises, experts) et les dispositifs correspondants pourront être lancés début 2022.

Mesure n°7 : Accompagner l'usage des matériaux biosourcés et géosourcés en valorisant l'usage de ressources françaises

Le développement de matériaux bois et biosourcés, produits et transformés sur le territoire national, constitue une préoccupation transversale de la stratégie, en lien avec l'orientation de souveraineté économique du plan France Relance.

Pour y contribuer, cette mesure vise à :

- Valoriser pleinement la ressource forestière de nos massifs (dont feuillus, bois scolytés ou très gros bois) et la renouveler pour accroître sa résilience face au changement climatique ;
- Renforcer l'outil industriel de première et seconde transformation du bois au plan national ;
- Développer les filières des autres matériaux biosourcés (dont paille, lin, chanvre) et des produits géosourcés avec des circuits courts, en synergie avec l'écosystème des territoires ;
- Accroître la compétitivité de ces filières (notamment à l›international).

Mesure n° 8 : Motiver l'acte de rénover | 20M€ de financement public

Objectifs de la mesure : Contribuer à massifier la rénovation des bâtiments, en motivant l'acte de rénover tout en fluidifiant le parcours et en gagnant en efficacité dans l'acte de rénovation lui-même, *via* une plateforme numérique collaborative à l'usage des donneurs d'ordre (demande) et des professionnels (offre).

Cette mesure permettra d'accompagner les mesures engagées dans le cadre du plan France relance, qui mobilise plus de 5 milliards d'euros en faveur de la rénovation énergétique du bâti.

Un appel à projet visant à proposer, construire, déployer et valider quelques solutions de plateformes numériques collaboratives pour la rénovation, sera lancé avec trois priorités :

1. Pour le donneur d'ordre, motiver sa décision, en l'aidant à construire son projet et se projeter sur le résultat final ; et en le rassurant sur le processus, par une simplification de la démarche et une « sécurisation » du résultat.
2. Pour l'éco système, fluidifier l'accès au marché à la fois dans l'accès à l'offre et la préparation puis la réalisation des travaux.
3. Pour les territoires et l'État, rendre la donnée intelligente en valorisant les données capitalisées.

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

Les professionnels du BTP joueront un rôle clé dans les prochaines années. Le cadre national étant fixé, la traduction du niveau d'ambition de sobriété énergétique et de transformation de nos espaces urbains doit aboutir à un nombre inédit de chantiers.

Avec un marché de l'efficacité énergétique estimé à 30 Md€ pour le bâtiment résidentiel à horizon 2025, et une croissance du marché de 43% entre 2018 et 2023 sur la base des trajectoires de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), il est nécessaire d'accompagner les filières nationales dans leur montée en puissance pour répondre à une telle demande, au risque de voir des entreprises étrangères plus dynamiques profiter de telles opportunités.

Agir sur l'emploi et la formation (voir mesure 3 présentée dans l'axe 1)

Les filières du bâtiment, qui déjà aujourd'hui manquent de main d'œuvre formée et qualifiée, ne pourront, au rythme actuel, relever les défis sans une accélération forte des formations et de la création d'emplois[2].

L'offre de formation initiale et professionnelle dans la rénovation énergétique des bâtiments va devoir s'adapter : 167 000 emplois en 2020 alors que le besoin en personnels qualifiés est évalué à

2 - Il sera nécessaire d'attirer, former et développer des nouveaux entrants à un rythme deux fois supérieur au rythme actuel.

278 000 emplois dès 2022 et à 406 000 en 2030. On compterait moins de 80 entreprises qualifiées RGE en offre globale des 6 gestes de la rénovation.[3]

Les filières ont dès à **présent engagé des actions afin d'attirer les talents, mais le rythme doit être accéléré et la stratégie permet, par des mesures complémentaires, de démultiplier les impacts.**

Agir sur le développement et la modernisation des entreprises

Le recours à des outils numériques, la digitalisation des tâches et des processus, de la PME à la grande entreprise, participera à l'amélioration de la productivité dans le secteur.

Il est par ailleurs nécessaire de renforcer leurs capacités d'innovation et de favoriser le développement de nouveaux matériaux à faible impact carbone **(notamment biosourcés et géosourcés) et de solutions numériques ou de réemploi pour les bâtiments, qui viendront compléter l'offre existante :** en expérimentant l'usage de nouveaux matériaux et de nouveaux procédés constructifs, en favorisant la production d'ATEx[4] ouverts (en apportant une aide à la réalisation d'essais de caractérisation des matériaux), à tous les professionnels et l'implantation en France d'unités de fabrication de matériaux sobres, en circuit court.

Mesure n° 9 : Soutenir la maturation et des projets de R&D collaboratifs, pour accélérer l'émergence de nouvelles technologies et d'une filière française d'excellence | 60 M€ de financement public

Objectifs de la mesure :

- **Accompagner l'innovation technique liée aux matériaux et procédés de rénovation**
- **Accompagner le financement des concepts innovants, prototypages et ATEx mutualisés et ouverts**
- **Lancer des challenges de recherche partenariale et de start-up**

Cette mesure soutiendra le développement d'une innovation portant sur un produit ou service (TRL 3-7) dans les domaines de la rénovation, du numérique ou des matériaux biosourcés et géosourcés, pouvant être ensuite validée dans un système global, par exemple un bâtiment (cf mesure 10). Elle portera par exemple sur les défis technologiques suivants : mesure et garantie de la performance réelle des rénovations, confort d'été, pompe à chaleur en habitat collectif, définition de solutions d'assistance à l'acte de construction ou de rénovation, outils/produits et services permettant un usage optimisé des bâtiments en usage. Elle financera également des ATEx des matériaux bas carbone en particulier les matériaux biosourcés/géosourcés pour les mutualiser au bénéfice des filières du bâtiment

3 - cf rapport d'information Descoeur-Meynier-Millefert page 77

4 - Créée à l'initiative du CSTB, l'appréciation technique d'expérimentation (Atex) est une procédure rapide d'évaluation de tout produit, procédé ou équipement ne faisant pas encore l'objet d'un avis technique et dont la mise au point nécessite une utilisation expérimentale sur chantier.

Mesure n° 10 : Accompagner le développement de méthodologies, de technologies, de services et de solutions industrielles ambitieuses, innovantes et durables pour favoriser l'industrialisation des nouveaux procédés et méthodes | 50 M€ de financement public

La mesure vise à lancer un appel à projets commun aux trois thématiques « rénovation, numérique, bois/biosourcés/géosourcés » afin d'accompagner des projets impliquant principalement des entreprises.

Mesure n° 11 : Structurer et accompagner les filières des matériaux biosourcés, en lien avec les collectivités locales : conseil, soutien au développement des filières, mise en réseau, etc.

Objectif de la mesure : Réunir périodiquement les acteurs concernés par la mise en œuvre de la stratégie (filières, centres techniques, Ademe, administrations de l'État des collectivités) pour faciliter leur accès aux travaux, à l'actualité et aux mesures mises en œuvre, notamment les appels à projets.

Mesure n° 12 : Soutenir le pré-déploiement et le déploiement : soutenir les entreprises dans leurs investissements (recours aux matériaux mixtes, nouvelles chaînes de fabrication, etc.) | 70 M€ de financement public

Objectifs de la mesure :

- **Soutenir la mixité des matériaux dans la construction** en amplifiant de la construction bas carbone (bâtiments, solutions constructives). A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt en cours jusqu'à mi-mai 2021, les dispositifs adaptés à partir de l'automne 2021 ;
- **Soutenir le développement de produits et systèmes constructifs bois innovants** et le tissu industriel français associé, pour répondre à la demande actuelle et à venir en bois construction. L'appel à manifestation d'intérêt en cours (mi-avril et jusqu'à mi-juillet 2021) et sera suivi d'un appel à projets dès l'été 2021.
- **Aider à l'investissement** pour le développement des lignes de production biosourcées ou l'achat de matériel spécifique pour les filières biosourcées (hors bois), avec des dispositifs mis en œuvre début 2022.

Filière bois construction |

LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT LE 20 AVRIL 2021

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition écologique chargée du Logement, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie ont annoncé le mercredi 14 avril 2021, l'ouverture d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le développement de produits bois et de systèmes constructifs bois innovants. Cet AMI s'articule avec la stratégie d'accélération « Solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants », les soutiens à l'investissement, à la modernisation, à la décarbonation et à la relocalisation de l'industrie mis en œuvre dans le cadre de France Relance et avec le Fonds Bois – Eco-Matériaux (FBEM ou Fonds Bois 3) de Bpifrance.

L'objectif : *identifier l'ensemble des projets pouvant contribuer au changement d'échelle de l'offre industrielle d'éléments techniques tant de rénovation que de construction en bois.*

Cet AMI, ouvert par anticipation depuis le 14 avril 2021 et jusqu'au 13 juillet 2021 inclus, permettra de définir plus précisément les besoins des acteurs et de structurer un appel à projet en conséquence. Cet AMI a remporté un franc succès, avec de nombreuses candidatures déjà déposées, qui permettra la publication rapide d'un AAP de sélection dans les toutes prochaines semaines.

Plus d'informations : *https://www.ecologie.gouv.fr/filiere-bois-construction*

Contacts presse :

Mme Barbara POMPILI
Ministre de la Transition écologique
01 40 81 21 22 (standard)
01 40 81 78 31
secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Mme Emmanuelle WARGON
Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du logement
01 40 81 21 22 (Standard)
01 40 81 81 23
presse.wargon@logement.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement
01 42 75 64 58
presse.sgpi@pm.gouv.fr

Maquette : Pôle Graphisme, fabrication, déplacements, image - DSAF/DPSG - Mai 2021.